

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, à 19 heures, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

<i>Danielle Ferland</i>	<i>Denise Grenier (en vidéoconférence)</i>
<i>Carolynne Gagnon</i>	<i>Nancy Francoeur</i>
<i>Bertrand Quesnel</i>	<i>René De La Sablonnière</i>

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)*

[Résolution no : 13293-2026](#)
[ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR](#)

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Présentation de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Correspondance**
- 5. Administration générale**
 - 5.1. *Registre des comptes payables au 31 août 2026;*
 - 5.2. *Participation au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec;*
 - 5.3. *Rapport du maire sur les faits saillants 2025;*
 - 5.4. *Station d'essence – Intention de maintien d'un service de proximité;*
 - 5.5. *Engagement de la municipalité avec Loisirs Laurentides dans le cadre du programme Circonflexe pour le projet pilote de casiers intelligents;*
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1. *Mandat à la Régie sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides – Dépôt projet FRR Volet Coopération et gouvernance municipale;*
- 7. Hygiène du milieu**
- 8. Santé et bien-être**
- 9. Transport**
 - 9.1. *Chemin des Générations – Conformité de la construction;*
 - 9.2. *Octroi contrat – Fourniture de fondant – Entretien des chemins municipaux hiver 2026-2027;*
 - 9.3. *Autorisation dépense – Achat abrasif et location de machinerie – Réserve abrasif-sel hiver 2026-2027;*
- 10. Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire**
 - 10.1. *Octroi mandat – Aménagement des habitats du poisson dans le ruisseau Rochon;*
 - 10.2. *Demande officialisation d'un chemin à la Commission de toponymie du Québec;*
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1. *Octroi contrat – Travaux de menuiserie intérieure – Projet gym et bureaux;*
- 12. Immobilisations**
- 13. Avis de motion**
- 14. Règlement**
- 15. Période de questions**
- 16. Adoption du procès-verbal de la présente séance**

17. Levée de la séance

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01

Personnes présentes : 3

Sujet abordé : aucun

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 01.

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 [Résolution no : 13294-2026](#)
[REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2026](#)

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 août 2026 au montant total de 447 402.00 \$, réparti comme suit :

Chèques fournisseurs : C2600050 @ C2600058 = 5 043.68 \$
Paiements par internet : L2600178 @ L2600197 = 67 279.18 \$
Paiements par dépôt directs : P2600485 @ P2600528 = 319 762.11 \$
Chèque manuel : M026000 = N/A
Chèques salaires : D2600412 @ D2600483 = 55 317.03 \$

Adoptée

5.2 [Résolution no : 13295-2026](#)
[PARTICIPATION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS](#)
[MUNICIPAUX DU QUÉBEC](#)

Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'autoriser le directeur général à participer au Colloque de zone des Laurentides de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 15 et 16 octobre 2026 et de payer les frais d'inscription au montant de 350 \$ par participant plus les taxes applicables et de rembourser tous les frais inhérents, sur présentation de pièces justificatives et ce, selon les modalités prévues par règlement.

Adoptée

5.3 [Résolution no : 13296-2026](#)
[DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2025](#)

ATTENDU Que conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en septembre 2026, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU Que selon le rapport de l'auditeur indépendant, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats des activités, de la variation des actifs financiers nets et du flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, que soit déposé pour consultation et distribution à l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, le rapport du maire sur les faits saillants 2025 suivant :

<u>REVENUS DE FONCTIONNEMENT</u>	3 754 126 \$
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	(3 536 441 \$)
<u>Excédent (déficit) de l'exercice</u>	217 685 \$

MOINS LES REVENUS D'INVESTISSEMENT :

Rechargement granulaire chemin du Lac-des-Cornes et Lac-Pérodeau	(36 566 \$)
Garderie	(60 000 \$)
Amélioration Sentiers nature	(19 077 \$)
Équipements et terrain loisirs	(44 772 \$)
Nouvelle patinoire	(100 000 \$)
Nouvelle bibliothèque	<u>(62 500 \$)</u>
	<u>(322 915 \$)</u>

Excédent (déficit) de l'exercice avant conciliation fins fiscales **(105 230)**

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	428 769 \$
Produit de cession (Vente équipements incendie)	98 670 \$
Remboursement partenariats commerciaux	9 640 \$

FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme (Camion 10 roues, rétrocaveuse et F-550) (128 909 \$)

AFFECTATION

Activités d'investissement	(146 837 \$)
Excédent de fonctionnements affecté	223 203 \$
Fonds réservés (Remboursement fonds de roulement / Asphalte / Auto électrique)	<u>(25 978 \$)</u>

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENTS

DE L'EXERCICE 2025 À DES FINS FISCALES : **353 328 \$**

Les faits saillants 2025 sont les suivants :

ADMINISTRATION

- Achat et renouvellement équipements informatiques;
- Mobilier de bureau – Ergonomie poste de travail;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Mise à jour du plan des mesures d'urgence;
- Formation mesures d'urgence;
- Achat d'un défibrillateur externe automatisé (DEA);

TRAVAUX PUBLICS

- Préparation au pavage incluant infrastructure et drainage d'un kilomètre sur le chemin des Lacs;
- Réfection d'une partie de la montée des Chevreuils, correction de l'infrastructure, changement de 4 ponceaux transversaux, reprofilage des fossés, empierrement et gestion des eaux d'écoulement;
- Remplacement de 8 ponceaux transversaux et rechargement d'une partie des chemins du Lac-Pérodeau, du Soleil-Levant, de la Santé, du Lac-Vaillant, de la côte des Merises, de la Traverse, Plaisance et des Pins-Gris;
- Rechargement de 4 kilomètres du chemin du Lac-des-Cornes;
- Réparation / nids de poule avec asphalte chaude sur l'ensemble des chemins;
- Préparation des sites et matériels pour les divers festivals, activités et fêtes sur le territoire de la municipalité;
- Achat d'un camion 6 roues avec benne basculante;
- Achat d'un afficheur de vitesse;
- Rechargement certains accotements avec asphalte chaude;
- Réaménagement et nouvel affichage routier / signalisation;
- Beaucoup de travaux manuels sur le bâtiment de la garderie;
- Beaucoup de travaux pour le terrain et bâtiment de la bibliothèque;
- Excavation infrastructure future patinoire;
- Amélioration, réparation, rénovation, entretien de l'ensemble des sites et bâtiments de la municipalité, tel que : remplacement de la clôture à la halte, apporter fibre optique au chalet Robert St-Jean, remplacer bande et filet de la patinoire, rénovation de l'intérieur de l'église, défrichage terrain arrière du garage, travaux de peinture, etc.;
- Entretien général des chemins municipaux, tels que : nivelage, abat-poussière, émondage, débroussaillage, fauchage, signalisation, déneigement, scarifiage, rechargement et/ou déblai d'accotements, balai, etc.;

LOISIRS ET CULTURE

- Construction d'une nouvelle patinoire;
- Amélioration des Sentiers nature, piste d'hébertisme et relais;
- Camp de jour et organisation de plusieurs autres activités liées aux loisirs;
- Installation d'une entrée électrique au parc Intergénérationnel;
- Achat d'équipement de loisirs et de sports;
- Organisation de plusieurs activités pour la population;
- Organisation et mise en place d'une nouvelle bibliothèque;

ENVIRONNEMENT

- Inspection des rives;
- Analyse et étude du lac David par biologiste;
- Activités de sensibilisation riveraine et environnementale;
- Application des obligations gouvernementales;
- Formation continue;

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Modification aux règlements d'urbanisme en fonction de certains développements sur le territoire;
- Beaucoup de modifications législatives gouvernementales ayant un impact sur la réglementation municipale;
- Projets habitation intégrée, adaptation des règlements d'urbanisme;
- Formation continue;
- Ouverture de nouvelles rues;
- Étude et analyse de projets.

Adoptée

**5.4 Résolution no : 13297-2026
STATION D'ESSENCE – INTENTION DE MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROXIMITÉ**

CONSIDÉRANT	<i>Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a été approchée par le propriétaire de la station-service;</i>
CONSIDÉRANT	<i>Que cette station-service constitue un service de proximité important pour les citoyens, les travailleurs, les entreprises et les visiteurs de Chute-Saint-Philippe;</i>
CONSIDÉRANT	<i>Que la perte d'un tel service de proximité pourrait avoir des répercussions importantes sur la population et sur l'attractivité du territoire municipal, notamment en raison de l'éloignement des services similaires;</i>
CONSIDÉRANT	<i>Que le conseil municipal souhaite examiner la possibilité de perdurer ce service sur le territoire de Chute-Saint-Philippe et, à cette fin, évaluer différentes avenues pouvant permettre un partenariat d'exploitation de la station-service;</i>
CONSIDÉRANT	<i>Que parmi les avenues pouvant être étudiées figure la possibilité que la Municipalité, directement ou par l'intermédiaire d'une structure ou d'un partenaire approprié, puisse éventuellement participer à l'exploitation ou au maintien de ce service;</i>
CONSIDÉRANT	<i>Qu'avant de prendre toute décision à cet égard, il est nécessaire d'obtenir et d'analyser notamment les informations relatives aux conditions d'acquisition, à la valeur des actifs, à l'état des installations, aux obligations environnementales, aux investissements requis, aux coûts d'exploitation, aux revenus potentiels, aux enjeux réglementaires ainsi qu'aux différents modèles de gestion possibles;</i>
EN CONSÉQUENCE	<i>Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;</i>
QUE	<i>Le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe manifeste son intention d'examiner sérieusement la possibilité de maintenir un service de station-service sur son territoire, notamment en évaluant la possibilité que la Municipalité puisse éventuellement participer à son acquisition, son exploitation ou sa mise en place selon un modèle qui devra être déterminé.</i>
QUE	<i>La Municipalité soit autorisée à entreprendre les discussions et démarches exploratoires nécessaires auprès du propriétaire actuel et de tout autre intervenant pertinent afin d'obtenir les renseignements nécessaires à l'évaluation de cette possibilité.</i>
QUE	<i>La direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin notamment :</i>

- D'obtenir les informations financières et opérationnelles pertinentes;
- D'évaluer les actifs et les installations concernés;
- De faire vérifier, au besoin, les aspects environnementaux, règlementaires et techniques;
- D'analyser les différents modèles de propriété et d'exploitation pouvant être envisagés;
- D'évaluer les coûts d'acquisition, d'investissement et d'exploitation ainsi que les revenus potentiels;
- D'identifier, le cas échéant, les programmes d'aide financière ou les partenaires susceptibles de contribuer au maintien de ce service.

QUE La présente résolution ne constitue ni une offre d'achat, ni une promesse d'achat, ni un engagement financier de la Municipalité, ni une décision définitive d'exploiter une station-service.

QUE Toute acquisition d'immeuble ou d'actifs, tout engagement financier important ou toute décision concernant l'exploitation éventuelle d'une station-service devra faire l'objet d'une autorisation ultérieure et distincte du conseil municipal, suivant l'analyse des informations recueillies et des recommandations qui lui seront présentées.

Adoptée

5.5 Résolution no : 13298-2026
ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ AVEC LOISIRS LAURENTIDES DANS LE CADRE
DU PROGRAMME CIRCONFLEXE POUR LE PROJET PILOTE DE CASIERS INTELLIGENTS

ATTENDU Que Loisirs Laurentides a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) de mettre sur pied le projet Circonflexe afin de développer un réseau collectif provincial de prêt d'équipements sportifs, récréatifs et adaptés destinés aux citoyens du Québec;

ATTENDU Que le projet Circonflexe vise à rendre accessibles gratuitement des équipements à la population de la région des Laurentides et du Québec;

ATTENDU Que Loisirs Laurentides remettra à la municipalité de Chute-Saint-Philippe des équipements de loisir destinés au prêt gratuit à la population, conformément aux modalités du programme et de l'entente à intervenir;

ATTENDU Que la Municipalité souhaite offrir ces équipements sans frais à ses citoyens et à la population générale et en assurer l'entretien et l'entreposage sécuritaire afin d'en favoriser la disponibilité et la sécurité;

ATTENDU Que la Municipalité et Loisirs Laurentides devront s'entendre sur les biens couverts par le programme ainsi que sur les modalités applicables, lesquelles feront l'objet d'une entente entre les parties;

ATTENDU Que la Municipalité s'engage à prendre part au projet pilote de casiers intelligents dans le cadre de Circonflexe et à collaborer à sa mise en œuvre selon les modalités convenues avec Loisirs Laurentides;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE CONFIRMER La participation de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe au programme Circonflexe ainsi qu'au projet pilote de casiers intelligents;

DE RESPECTER Les modalités de l'entente à intervenir avec Loisirs Laurentides, notamment en assurant le prêt gratuit des équipements retenus, leur entretien, leur entreposage sécuritaire ainsi que leur utilisation conformément aux exigences du programme;

D'AUTORISER Églantine Leclerc-Venuti, responsable des Loisirs, a signé, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, tout document devant donner suite à la présente résolution.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Résolution no : 13299-2026
MANDAT À LA RÉGIE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DES HAUTES-LAURENTIDES –
DÉPÔT PROJET FRR VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE;

ATTENDU Que la municipalité de Chute-Saint-Philippe reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU *Que les organismes municipaux de Ferme-Neuve, Lac-Saint-Paul, Lac-des-Écorces, Kiamika, Lac-du-Cerf Notre-Dame-de-Pontmain et Chute-Saint-Philippe désirent présenter un projet de bonification de l'entente de la régie de sécurité incendie en y intégrant la compétence de sécurité civile dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :*

- Le conseil de Chute-Saint-Philippe s'engage à participer au projet de bonification de l'entente de la régie de sécurité incendie en y intégrant la compétence de sécurité civile, plus précisément la structuration et l'organisation de la sécurité civile sur le territoire;*
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;*
- Le conseil nomme la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;*
- Le conseil autorise le directeur général pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.*

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. TRANSPORT

9.1 Résolution no : 13300-2026
CHEMIN DES GÉNÉRATIONS – CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT *Le projet de développement d'André Lefebvre prévoyant la construction de 3 nouvelles rues;*

CONSIDÉRANT *Que le promoteur, André Lefebvre, a procédé à la construction du chemin des Générations (nommé rue « A » sur les plans) sur le lot 6 651 218;*

CONSIDÉRANT *Que les travaux de construction dudit chemin sont assujettis aux dispositions du règlement 246 et ses annexes relatives à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques ou privées sur le territoire de la municipalité;*

CONSIDÉRANT *Que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences applicables prévues audit règlement, tel que vérifié à chaque étape de la construction du chemin par l'inspecteur municipal, et que ceux-ci sont jugés conformes aux exigences municipales applicables;*

CONSIDÉRANT *La réception du certificat de conformité signé et scellé par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de construction du chemin;*

CONSIDÉRANT *Que le conseil municipal doit statuer sur l'acceptation de la construction du chemin conformément aux dispositions du règlement municipal applicable;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;*

QUE *Le conseil municipal accepte la construction du chemin des Générations (nommé rue « A » sur les plans) situé sur le lot 6 651 218, considérant que les travaux ont été réalisés conformément aux dispositions applicables du 246 et ses annexes relatives à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques ou privées sur le territoire de la municipalité.*

QUE *Cette acceptation est accordée sous réserve du respect de toute condition, garantie, correction ou obligation demeurant applicable en vertu dudit règlement ou de toute autre disposition législative ou réglementaire.*

QUE *La présente acceptation ne constitue pas, à elle seule, une déclaration que le chemin est devenu un chemin municipal sous la responsabilité de la Municipalité, à moins qu'une telle décision soit expressément prise par le conseil municipal conformément aux dispositions légales applicables, puisque le promoteur souhaite actuellement que ce chemin demeure privé.*

QUE Le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

9.2 [Résolution no : 13301-2026](#)
[OCTROI CONTRAT – FOURNITURE DE FONDANT – SAISON HIVER 2026-2027](#)

ATTENDU Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a demandé par appel d’offres sur invitation 2026-02 un prix unitaire pour la fourniture de sel à déglçage non traité à trois entreprises pour la saison 2026-2027;

ATTENDU Que les présentes démarches respectent la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

ATTENDU Qu’à la fermeture de l’appel d’offres le 14 septembre 2026 à 14 heures, trois entreprises ont soumis une offre :

NOM DE L’ENTREPRENEUR	PRIX À LA TONNE (AVANT TX) SEL NON TRAITÉ	CONFORME
1. Lee Vrac Transport	147.00 \$ / tonne	Oui
2. Sel Warwick inc.	138.00 \$/tonne	Oui
3. Sel Windsor	165.34 \$/tonne	Oui

ATTENDU Qu’après analyse des offres reçues, l’entreprise ayant offert l’offre la plus basse satisfait aux exigences demandées dans l’appel d’offres 2026-02;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents, d’octroyer le contrat de fourniture de sel non traité pour la saison 2026-2027 à l’entreprise Sel Warwick inc, puisque cette soumission est la plus basse considérée conforme selon les conditions énumérées dans l’appel d’offres 2026-02.

Adoptée

9.3 [Résolution no : 13302-2026](#)
[AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT ABRASIF ET LOCATION DE MACHINERIE – RÉSERVE ABRASIF-SEL HIVER 2026-2027](#)

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents, d’autoriser les dépenses en fonction des budgets prévus, pour l’achat d’abrasif et la location de machineries pour la mise en pile lors du mixte d’abrasif et de sel, pour l’entretien des chemins municipaux pour la saison hivernale 2026-2027.

Adoptée

10. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

10.1 [Résolution no : 13303-2026](#)
[OCTROI MANDAT – AMÉNAGEMENT DES HABITATS DU POISSON DANS LE RUISSEAU ROCHON](#)

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe participe à un projet visant l’amélioration des habitats du poisson et de la qualité de la pêche récréative;

CONSIDÉRANT Que ce projet est porté et administré par le Centre local de développement (CLD) d’Antoine-Labelle et bénéficie d’une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT Que des travaux d’aménagement sont prévus dans le ruisseau Rochon, principal affluent du lac Marquis;

CONSIDÉRANT Que les droits de passage nécessaires à la réalisation des travaux ont été obtenus;

CONSIDÉRANT Que la soumission déposée par 9499-2419 Québec inc. répond aux besoins du projet;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'OCTROYER à 9499-2419 Québec inc. le mandat visant la réalisation des travaux d'aménagement des habitats du poisson dans le ruisseau Rochon, principal affluent du lac Marquis, pour un montant maximal de 25 627 \$, plus les taxes applicables;

QUE l'octroi de ce mandat soit conditionnel à l'obtention préalable de toutes les autorisations requises du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

QUE les coûts associés à ce mandat soient assumés dans le cadre du projet porté par le Centre local de développement (CLD) d'Antoine-Labelle, lequel bénéficie d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), et qu'aucune dépense supplémentaire ne soit assumée par la Municipalité, à moins d'une autorisation préalable du conseil.

Adoptée

10.2 Résolution no : 13304-2026
DEMANDE OFFICIALISATION D'UN CHEMIN À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT Le cadastre d'un chemin privé il y a plusieurs années, portant le numéro de lot 5 963 778 accessible par le chemin des Lacs;*
- CONSIDÉRANT Qu'une résidence a été construite sur ce chemin, mais qu'un numéro civique sur le chemin des Lacs y avait été attribué il y a plusieurs années;*
- CONSIDÉRANT Que ce chemin privé doit avoir officiellement son nom afin que cette résidence y soit convenablement localisée;*
- CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de corriger la situation;*
- CONSIDÉRANT Que le propriétaire actuel du chemin privé propose de nommer ce chemin « Michaudville »;*
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'appuyer la demande de nomination du chemin privé auprès de la Commission de toponymie du Québec avec le nom proposé par le propriétaire, soit le chemin « Michaudville ».*

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Résolution no : 13305-2026
OCTROI CONTRAT – TRAVAUX DE MENUISERIE INTÉRIEURE – PROJET GYM ET BUREAUX

- CONSIDÉRANT Le projet d'aménagement des locaux du 592 et 594 chemin du Progrès en gym et en bureaux;*
- CONSIDÉRANT Que le projet comprend la démolition des finitions intérieures et de modification de quelques pièces;*
- CONSIDÉRANT Que ces travaux ont été prévus dans l'estimation budgétaire pour l'aménagement de ces locaux;*
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de travaux de menuiserie intérieure à l'entreprise GCA Construction pour un montant horaire de 75 \$/heure excluant les fournitures et matériaux.*

Adoptée

12. IMMOBILISATION

13. AVIS DE MOTION

14. RÈGLEMENT

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 13.

Personnes présentes : 3

Sujets abordés :

- Station-service
- Fraie au ruisseau Rochon
- Règlement chien
- Pickleball

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 32.

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16.1 Résolution no : 13306-2026
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Nancy Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 14 septembre 2026.

Adoptée

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

17.1 Résolution no : 13307-2026
FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents de clore la séance du 14 septembre 2026.

Adoptée

Il est 19 h 33.

 *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, greffier-trésorier

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 14 septembre 2026 par la résolution # 13306-2026.*